

# PLAN DE MANDAT POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA COMMUNE

Le changement climatique qui était auparavant un concept scientifique lointain est devenu une réalité ces 10 dernières années pour le monde entier. Pour les habitants de notre commune cela se caractérise concrètement par l'augmentation de la température moyenne (+ 2°C dans la Région ARA depuis 60 ans), des périodes de sécheresses, des jours de canicules, des événements météo violents ; et par la diminution du nombre de jours de gel et de l'enneigement.

Pour contenir le réchauffement climatique en dessous de +2°C, la stratégie officielle de l'Union Européenne et de la France, établie suite à l'accord de Paris, est d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. En tant qu'élu.es de la Commune de Sainte Consorce, il est de notre responsabilité d'engager notre collectivité et les acteurs de notre territoire, à agir, dans le cadre de nos compétences, face au changement climatique et à ses conséquences.

Ainsi, nous contribuerons à atténuer ce changement climatique en engageant notre territoire, aux côtés des autres collectivités locales, à atteindre la neutralité carbone en 2050. Cela passe principalement par la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Le Plan Climat Air Énergie Territoire (PCAET) adopté récemment par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) et la Communauté de Commune des Vallons du Lyonnais (CCVL) fixe comme objectif une baisse de 54% des émissions du territoire. Cet objectif sera également celui à atteindre pour notre commune à horizon 2050 en menant la transition énergétique des logements et des bâtiments du territoire et en favorisant l'essor des déplacements alternatif à la voiture.

Parce que la façon dont nous nous nourrissons n'est pas bonne pour notre santé et favorise le changement climatique, nous travaillerons à la transition alimentaire de notre territoire en favorisant une alimentation saine, durable et locale. En articulation avec le Plan Alimentaire Territorial de la CCVL, nous travaillerons à repenser la production, l'approvisionnement et la consommation sur notre territoire afin de le rendre plus durable et résilient.

Enfin, nous adapterons notre territoire aux conséquences du changement climatique. Les phénomènes climatiques auxquels nous sommes, et seront, confrontés affectent profondément la population, notamment les plus fragiles avec les fortes vagues de chaleur et la pollution atmosphérique ; l'activité économique, notamment en mettant en péril la production agricole ; la biodiversité avec des pertes de milieux naturels. Nous prendrons les mesures nécessaires pour préparer notre territoire aux conséquences de ce réchauffement et pour réduire l'impact de ces coûts socioéconomiques.

Le changement climatique est bien aujourd'hui une problématique de société au sens large. Ainsi, la transition écologique de la commune que nous engageons afin d'atteindre la neutralité carbone du territoire est bien construite comme un projet de territoire qui structurera l'ensemble de notre mandat.

## **AXE 1 : La transition énergétique du patrimoine municipal, de l'habitat résidentiel et des bâtiments**

Thomas, Laurence, Marylène

Le PCAET de l'Ouest Lyonnais identifie très précisément que **les consommations énergétiques du territoire et la dégradation de la qualité de l'air qui y est associée proviennent, entre autres, de l'habitat résidentiel (36% des consommations énergétiques et 24 % des particules fines émises) et des bâtiments (16% des émissions de particules fines)**. Ainsi, **pour atteindre les objectifs de réduction d'émission des gaz à effets de serres fixés par le PCAET**, nous mèneront une politique publique de transition énergétique d'une part sur le patrimoine municipal et d'autres part sur l'habitat résidentiel et les bâtiments. **Elle se structure autour de quatre axes : la sobriété (améliorer les usages) et l'efficacité énergétique (la rénovation), ainsi que la consommation (fournisseurs verts) et la production d'énergie renouvelable.**

## **Action 1 : Opérer la transition énergétique du patrimoine municipal**

- **Action 1.1 : Alimenter l'ensemble des bâtiments municipaux en électricité renouvelable et locale.**  
=> Souscription déjà validée auprès d'un fournisseur d'électricité verte local (photovoltaïque et hydraulique) dès janvier 2021 pour un contrat d'un an (Urban Solar Energy Lyon).
- **Action 1.2 : Mettre en place un plan de rénovation énergétique des bâtiments municipaux visant à réduire les consommations d'énergies des bâtiments municipaux de 40% en 2030 et de 60 % en 2050.**  
=> Pour ce mandat, l'ambition est d'effectuer la rénovation énergétique des bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> : le bloc école et celui de la salle d'animation avec l'enjeu de construire un projet avant décembre 2021 afin de bénéficier des aides du Plan de relance.
- **Action 1.3 : Diversifier les sources d'énergie renouvelable dans les bâtiments municipaux** (chaufferie bois, photovoltaïque, ...).  
=> Souscription envisagée auprès d'un fournisseur de gaz vert (biométhane) à partir de janvier 2022.  
=> Dans le cadre de la rénovation énergétique des blocs école/salle d'animation, installation d'une chaudière biomasse commune entre les deux bâtiments. L'installation de panneaux solaires thermiques pour produire de l'eau chaude sanitaire pour les deux bâtiments pourrait également être une piste complémentaire. Accompagnement ALTE 69
- **Action 1.4 : Améliorer la consommation énergétique des bâtiments en favorisant un meilleur usage.**  
=> Réalisation de petits travaux et équipements pour optimiser la consommation énergétique des bâtiments non concernés par la rénovation énergétique. Accompagnement ALTE 69  
=> Mettre en place un suivi des consommations énergétiques en équipant la commune d'un logiciel de suivi des consommations et d'un système de télérelevé ainsi qu'une formation des agents/élus pour autonomiser la commune. Accompagnement ALTE 69

⇒ Travail commun avec la commission travaux.

⇒ Lien avec le SOL et la CCVL qui s'appuient sur l'ALTE 69 : Financement à 100% des études de potentiel photovoltaïque sur les bâtiments publics - Réflexion en cours pour une aide aux études et à l'investissement de projets de chaufferies bois - Accompagnement pour les projets énergie.

⇒ Lien avec le Syder pour l'éclairage public et la production de chaleur

**Action 2 : Mener un programme de sensibilisation à la sobriété énergétique pour amener les habitants et les entreprises à opérer la transition énergétique de l'habitat résidentiel et des bâtiments** : effectuer une rénovation énergétique de leur logement ou de leur bâtiment (isolation notamment) ; consommer une énergie renouvelable ; améliorer l'usage de l'énergie ; produire de l'énergie.

⇒ Travail avec la commission communication

⇒ Lien avec le SOL et la CCVL qui s'appuient sur l'ALTE 69 : Plateforme territoriale de la rénovation énergétique des logements - Espace Info Energie du Rhône - Etudes et site Internet sur le potentiel photovoltaïque des bâtiments et logements - Actions de sensibilisations - Actions menées par CEVIVAL

## **AXE 2 : Favoriser la mobilité durable**

Serge, Julie, Thomas, Marylène

Le PCAET montre que le transport routier représente 39% des consommations énergétiques du territoire et 48% des polluants émis (dioxyde de carbone et particules fines). Plus de la moitié des émissions liées aux transports sont rejetées par les voitures individuelles, généralement utilisées pour de très courtes distances. Afin de faire baisser les émissions polluantes et la consommation d'énergie, il est nécessaire de mieux partager l'espace public entre les différents modes de transports et d'encourager la mixité des modes de déplacements et notamment les déplacements doux,

**Action 3 : Favoriser la mobilité durable (vélo, marche à pied, pédibus) en proposant des aménagements urbains adaptés et sécurisés :**

- **Action 3.1 : Déployer de nouvelles pistes cyclables sur les axes principaux pour relier les autres communes, en intégrant la voie verte, et sur les axes secondaires pour relier les hameaux au cœur du village** en lien avec les collectivités locales concernées.  
=> 2021 : Route de Pollionnay (axe départemental) pour relier le Pipora au Centre Bourg  
=> A court terme avenue des Anciens Combattants et Chemin du Badel pour relier les pistes de la RD 30 et de la voie verte et améliorer la desserte de l'arrêt du bus et de la zone d'activité.  
=> A moyen terme Route de Marcy en lien avec la Commune de Marcy l'Etoile
- **Action 3.2 : Installer des stationnements vélos sécurisés et des parkings à vélos**  
=> A proximité des arrêts de bus TCL et des transports scolaires ainsi que de la Place du marché.
- **Action 3.3 : Faciliter et sécuriser les déplacements piétons**  
=> Relancer la dynamique du Pédibus de l'école  
=> Créer/améliorer les cheminements piétons pour relier le centre du village  
=> Créer des trottoirs larges pour les piétons en centre bourg en cas de rénovation du secteur
- **Action 3.4 : Créer en centre Bourg des zones de circulation restreintes ou apaisées où la voiture partage l'espace avec d'autres usages** : zone 30, aire piéton, autorisation du contresens pour les vélos sur les rues à sens unique...  
=> Contresens vélo en court d'indication rue Antoine Brun

=> Travail avec la commission voirie et la CCVL car voirie communautaire essentiellement. Un échange lors de la prochaine réunion voirie avec le groupe.

=> Lien avec le SOL : Schéma directeur vélo de l'Ouest lyonnais, développement des Services vélos).

=> Lien avec la CCVL : Identification des voies cyclables entre les communes et réalisation de certains tronçons.

=> Lien avec le PMIE : voix vertes.

**Action 4 : Contribuer à réduire les nuisances de la circulation pendulaire et à favoriser l'accès aux aires d'influences du territoire en agissant à l'échelle intercommunale.**

- **Action 4.1 : Implication dans le PMIE de Marcy l'Etoile afin de contribuer à réduire la part de la voiture auto-soliste dans les déplacements domicile-travail des 5 grandes entreprises de Marcy l'Etoile qui saturent les axes de circulation de Ste Consoce aux horaires de bureaux.**
- **Action 4.2 : Implication auprès du Sytral pour favoriser l'amélioration de la desserte de transports en commun du territoire** : accès à Lyon par 72, par la Gare de Charbonnière, mais également accès direction Grézieu, Pollionnay, Lentilly...).
- **Action 4.3 : Relayer la communication SOL/CCVL autour de la mise en place d'une ligne de covoiturage sur la RD 30** (si celle-ci est confirmée).

=> Travail avec la commission communication (covoiturage) et le représentant de la Commune au Sytral

=> Travail avec le PMIE de Marcy l'Etoile

=> Lien avec le SOL : covoiturage

=> Lien avec la CCVL : qui récupère la compétence Transport en commun en 2021 + covoiturage

### **AXE 3 : Favoriser une alimentation saine, durable et locale**

Charlotte, Serge, Franck, Julie, Marylène

C'est un des enseignements de la crise sanitaire : la chaîne agroalimentaire - et sa capacité à nourrir les Français - est un enjeu économique vital. Pendant le confinement, les circuits courts se sont réinventés - éleveurs, maraîchers, fabricants de fromage écoulant leurs produits directement auprès des habitants. La mise en œuvre d'une politique visant à favoriser une alimentation plus durable contribuera à relever de nombreux enjeux auxquels est confronté notre territoire : permettre l'accès à une alimentation saine, locale, économiquement équitable et accessible ; préserver l'environnement (sols, biodiversité, paysages) et la qualité de l'eau ; maintenir l'emploi agricole et renforcer l'ancrage territorial ; préserver et valoriser les ressources locales, le patrimoine (naturel, culinaire), l'identité territoriale ; aller vers l'autonomie alimentaire et plus de résilience ; développer un approvisionnement plus local...

#### **Action 5 : Encourager les habitants à cultiver eux-mêmes**

- **Action 5.1 : Favoriser le partage de potager entre les habitants** à l'image des plateformes «viens jardiner chez moi » pour mettre en relation des propriétaires de jardin qui ne peuvent pas s'en occuper et des personnes motivées pour faire un potager et partager leurs récoltes.
- **Action 5.2 : Créer un jardin potager partagé**  
=> Un terrain municipal (3,5 ha) situé Chemin du Badel doit être consacré à la création d'un jardin partagé

=> Travail avec les commission voirie et communication

=> Garder en tête de travailler avec P.Poix pour associer la présence des moutons au projet (rotation annuelle sur les 3,5 ha)

#### **Action 6 : Soutenir activement le développement des circuits courts**

- **Action 6.1 : Créer un marché de producteur locaux en fin de journée**  
=> une réflexion est en cours  
=> Serge reste vigilant et relais sur cette question avec la commission Vie éco.  
=> Idée d'un marché test pendant 3 mois ?
- **Action 6.2 : Engager la transition alimentaire à la cantine de l'école**  
=> Augmenter la part de produits locaux, bio lors du renouvellement de l'appel d'offre du prestataire de la cantine.  
=> Étude de faisabilité pour la mise en place d'une cuisine communale pour la cantine.

=> Travail avec les commissions vie économique et affaires scolaires

=> Lien avec la CCVL : la commission agriculture

=> Lien avec le SOL : Projet alimentaire Territorial, valorisation des circuits courts

## **Axe 4 : Adapter notre territoire au changement climatique et préserver la biodiversité**

Marylène, Charlotte, Serge,

Le diagnostic de vulnérabilité du PCAET montre que le principal risque auxquels notre territoire va être confrontés est une concurrence d'usage de la ressource en eau liée aux sécheresses et aux risques de pollution des cours d'eau. Nous prendrons les mesures nécessaires pour la préservation de la ressource en eau, mais également pour lutter contre la surchauffe urbaine et anticiper les situations de crises liées au changement climatique afin d'adapter notre territoire. En prenant des mesures pour se préparer aux conséquences du réchauffement, nous en réduirons l'impact de ces coûts socioéconomiques à l'avenir. La préservation de la biodiversité sera un élément central de cette stratégie d'adaptation au changement climatique.

### **Action 7 : Préserver la ressource en eau**

- **Action 7.1 Poursuivre la gestion alternative des eaux de pluie**
  - => Désimperméabilisation des sols lors des projets d'aménagements urbain
  - => Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales en aval de l'école
  - => Projet de station d'épuration aux alentours de Clapeloup avec Siahvy et Agence de l'eau pour améliorer la gestion des eaux usées et des eaux pluviales
- **Action 7.2 Poursuivre la gestion économe de l'arrosage des espaces verts**
  - => Charte d'arrosage / Internet + sensibilisation auprès du grand public
  - => Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts et favoriser les essences d'arbres et variétés végétales adaptées localement pour obtenir la 2e fleur
- **Action 7.3 Envisager l'adoption d'un plan sécheresse pour accompagner les activités impactées**

### **Action 8 : Proposer des aménagements urbains permettant lutter contre la surchauffe urbaine et de préserver la biodiversité**

- **Action 8.1 Végétaliser les bâtiments et les espace publics**
  - => Lancer une opération de plantation d'arbres dans les rues en favorisant les essences locales et non allergisantes.
- **Action 8.2 Utiliser des techniques permettant de rafraîchir et de ventiler de façon naturelle les bâtiments lors de leur conception ou de leur rénovation pour éviter l'usage de la climatisation**
- **Action 8.3 : Poursuivre la limitation de la pollution lumineuse**
  - => Mettre en place un éclairage dynamique sur les créneaux où l'éclairage public est allumé afin d'atténuer la luminosité lors du crépuscule (période cruciale pour de nombreuses espèces)

=> Faire respecter la législation en s'assurant que les enseignes commerciales/bureaux éteignent leur éclairage la nuit.

⇒ Travail avec les commissions urbanisme + voiries

### **Action 9 : Baisser la quantité de déchets collectés en favorisant le compostage des déchets organiques par les habitants**

- **Action 9.1: Promouvoir le compostage individuel auprès des habitants**
  - => Mener des actions de sensibilisation : journée nettoyage / café citoyen (annulée en 2020)
  - => Informer des aides financières de la CCVL
  - => Mise en place d'aides financières pour les composts individuels
- **Action 9.2 : Initier la mise en œuvre de compost collectifs**
  - => Initiative pilote avec l'école lancé fin 2020
  - => Projet de déployer plusieurs compost collectif en 2021

⇒ Travail avec la commission communication

⇒ Lien avec la CCVL : promotion et aide financière pour compostage individuel et collectif.

- **Action 9.3 Proposer des solutions pour faciliter la gestion domestique des déchets verts des particuliers et ainsi éviter le brûlage à l'air libre**

### **Action 10 : Mener des actions de sensibilisation des habitants à la préservation de la biodiversité**

=> Organiser des journées de sensibilisation : Journée nettoignons la nature / Clean Up day / 0 déchets  
=> Encourager les pratiques vertueuses : charte d'arrosage ...  
=> Information / mobilisation citoyenne autour du changement climatique.  
=> Associer les citoyens à la préservation de la biodiversité par des actions ciblées, par ex : visites de terrain pour la caractérisation des ripisylves ; visites pédagogiques avec M. Gomez (thématique eau...)

⇒ Travail avec la commission communication

La commission Transition écologique mène une veille active sur les aides financières des agences de l'Etat et des Services déconcentrés et participe activement au sein des différentes structures intercommunales. L'ensemble des actions menées pourront amener à demander la 2e fleur du Village Fleuri. Des consultations citoyennes pourront être menées sur des actions spécifiques.

-